



## délaï delivrance de visa long séjour maroc

Par **melissaka**, le **25/02/2011** à **16:01**

Bonjour,

je me permets de vous écrire pour vous faire part de ma situation et surtout de celle de mon mari, en espérant recevoir votre aide et vos conseils au plus tôt car je serai injoignable à partir du dimanche 27 fevrier (dans 2 jours).

Je suis française. Mon mari est marocain, nous sommes mariés depuis janvier 2010.

Mon époux est en situation irrégulière depuis mars 2010 et à fait l'objet d'une reconduite à la frontière mercredi 17 fevrier.

Ce matin il a eu rdv au consulat de casablanca pour solliciter une demande de visa vie privée vie familiale qui devait être accordée (selon le consulat marocain) dans un délai de 4 à 5 semaines maximum.

Or, après son rdv de ce matin, les délai ont apparament changé, il s'agirait maintenant d'un délai de 3 mois.

Le problème est que son employeur à promis de le garder si il revenait dans le délai prévu de 5 semaines sinon, il le renverrait alors qu'il vient de signer un contrat d'adjoint de direction dans un gros groupe français, et le pire c'est que j'ai repris mes études dans une grande école privée en septembre et c'est lui qui m'assumait totalement, nous avons à charge un loyer de 700 €, il paie ma scolarité et tous les frais quotidiens car je n'ai aucune rentrée d'argent.

Comment puis-je faire pour accélérer la procédure ??

J'ai décidé de me rendre au maroc lundi prochain (le 28)mais une fois sur place, quels arguments pourrais-je utiliser? que puis-je faire ?

Dans l'attente de vous lire et de pouvoir bénéficier de vos conseils, je vous souhaite bonne réception.

melissa ka

Par **Domil**, le **25/02/2011** à **16:32**

Comment pouvait-il avoir un emploi en étant en situation irrégulière ?

Les délais sont longs pour un visa, d'autant plus long que votre mari a préféré l'illégalité plutot que faire les choses dans l'ordre. Votre présence au Maroc ne changera rien, sauf vous faire dépenser de l'argent pour rien.

Par **melissaka**, le **11/03/2011** à **13:14**

Bonjour et tout d'abord, merci pour votre réponse.

Tout d'abord, merci pour votre réponse. Je suis rentré du maroc mais je suis désespérée car mon mari n'a vraiment pas de chance, il à été reconduit au moment des manifestations et le service des Visa au Consulat Français est totalement cloisonné, personne ne peut rentré !

Il travaille au sein de cette société depuis 7 ans et le problème de visa n'est survenu que l'année dernière avant ça, il était en situation régulière.

Il n'a pas préféré l'illégalité seulement la préfecture à joué sur un point et c'est à cause de cette faille que nous en sommes là.

Il y a environ un an et demi, mon mari et moi somme allé rendre visite à ses parents au Maroc durant les vacances universitaires, nous sommes partis le 24 du mois et avons séjourné 4 jours chez sa tante à Paris avant de partir au Maroc. A ce moment là, il était titulaire d'un récépissé donc en règle.

Nous sommes rentré 3 semaines plus tard, sans aucun problème de douane ni autre mais à notre retour, nous avons trouvé dans la boîte au lettres, un coupon, datant du 25 (1 jour après notre départ à paris) nous invitant à aller retirer un courrier avec A/R à la poste, chose que nous n'avons pas pu faire car à notre retour, ce courrier n'était plus disponible à la poste.

Ignorants ce dont il s'agissait nous nous sommes pas plus inquiété que cela.

Seulement, par la suite nous avons appris qu'il s'agissait d'un courrier de la préfecture nous indiquant que le récépissé arrivait au terme de sa validité et qu'il fallait aller en demander un autre.

Le problème est que le passeport de mon mari atteste d'une sorti de territoire le 28, donc la préfecture à estimé que du 24 au 28 (alors que nous étions à paris), nous pouvions aller chercher ce courrier à la poste mais que de mauvaise fois, nous avons refusé car nous nous doutions du problème.

Bien entendu c'est faux car vous pensez que si nous avons eu des soupçons, nous aurions même pas quitté le territoire.

C'est depuis ce moment là qu'il est en situation irrégulière car son entrée en France après ça, est jugée illégale (alors que je précise que nous avons eu aucun problème pour revenir)

Que puis-je faire ? Comment accélérer cette procédure ? Lui et moi allons tout perdre

Par **youris**, le **11/03/2011** à **20:27**

bjr,

si j'ai bien compris vous avez quitté votre domicile sachant que le récépissé allait arriver à expiration durant votre absence et que votre mari allait se trouver en situation irrégulière ?

cdt